

***Convention portant sur l'organisation
De deux réunions à destination des assistants maternels***

Entre les soussignés :

Le prestataire,	Annie LAFORGE
Raison sociale :	Psychothérapeute indépendante
Adresse :	52-54 rue de Roubaix 59200 TOURCOING
Téléphone :	07 63 58 03 00
Siret :	91349060300010
APE :	8690F
Représentée par :	Annie LAFORGE
Qualité :	Psychothérapeute, formation et supervision

Organisateur et financeur : La Ville de Hem

Adresse :	42, rue du Général Leclerc 59510 Hem
Téléphone :	03 20 66 58 00
Représenté(e) par :	M. Francis VERCAMER
Qualité :	Maire de Hem

Il a été convenu ce qui suit :

Annie Laforge fournira à l'organisateur ses services en assurant deux réunions sur la communication et la posture professionnelle à destination des assistants maternels à la Maison de la Petite Enfance :

⌚ Le jeudi 30 janvier 2025 et le jeudi 13 mars 2025 à 19h

Chaque atelier dure 2 heures

Le public sera orienté par la structure organisatrice.

L'animation se déroulera dans des locaux de la Maison de la Petite Enfance, 124, rue des écoles à Hem.

Cette action pourra être reportée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- « Le Relais Petite Enfance » de la Maison de la Petite Enfance de la ville de Hem : 2 interventions de 200 Euros net de taxes, soit 400 Euros net de taxes pour 2 interventions

L'organisateur s'engage à payer les prestations 2025, sur présentation d'une facture

établie par le prestataire et déposée sur le portail « CHORUS », comme suit :

- 200 euros TTC après service effectué du jeudi 30 janvier 2025
- 200 euros TTC après service effectué du jeudi 13 mars 2025

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

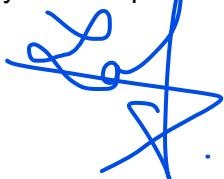
- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors des sessions

Le prestataire – Annie Laforge - s'engage à :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires le

Pour Annie LAFORGE
Psychothérapeute et formatrice,



Pour la Ville de Hem
Le Maire,
Monsieur VERCAMER Francis

le 14 janvier 2025